

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

PRÉSIDIÉE PAR MARIE-JO HUGONNOT

Co-présidée par :

Stéphanie SALICETO

Rédacteur-trices :

Corinne JULIEN

Jean-Luc DUSSOL

Frédéric WISNIEWSKI

Christelle BUTRAUD

Jean-Pierre ARDON

Julien PICARD



Le SNETAA FO réuni en congrès national du 16 au 20 mai 2022 à Ronce-les-Bains s'inscrit pleinement dans les mandats de sa fédération la FNEC-FP-FO et de sa confédération. Fidèle à la Charte d'Amiens, il appelle tous les militants, adhérents et sympathisants, à porter haut et fort pendant les 4 prochaines années, quel que soit le contexte politique et social, les valeurs fondamentales du SNETAA. Il rappelle son attachement à la laïcité, à l'indépendance stricte à l'égard du gouvernement, des partis politiques et à la spécificité de l'enseignement professionnel initial public et laïque sous statut scolaire. Le SNETAA s'opposera à toute remise en cause du statut de la fonction publique et du statut spécifique des PLP, à toute atteinte de la voie professionnelle et au caractère national des diplômes.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL / RÉFORME DE LA VOIE PRO / DIPLÔMES

Les PLP sont épuisés et désorientés par deux ans et demi de confinements successifs qui ont mis à mal l'école, les conditions d'enseignement et de délivrance des diplômes. Cela a été aggravé par le télé-enseignement imposé, en même temps que par la mise en place de la transformation de la voie professionnelle. Le SNETAA FO le réaffirme, le télé-enseignement c'est du travail déréglementé pour l'heure, c'est la casse du code du



travail et des statuts.

Le SNETAA-FO exige que l'enseignement soit exclusivement fait en classe ou en atelier, réservant l'enseignement à distance à des circonstances exceptionnelles. De la même manière toutes les réunions et instances de l'établissement doivent s'effectuer systématiquement en présentiel, sauf circonstances exceptionnelles.

Le SNETAA-FO refuse que cette modalité soit également le moyen d'assurer des remplacements devenus de plus en plus incertains faute d'enseignants.

Le SNETAA-FO défend l'emploi et des conditions de travail décentes. Il a lutté pour le maintien de toutes les heures de cours et pour plus de dédoublements en enseignement général en particulier. Le SNETAA-FO condamne des dérives fréquemment constatées dans l'utilisation

des moyens alloués. Il appartient aux PLP de rester vigilants pour faire appliquer les textes.

Le SNETAA-FO conteste la diminution des heures spécifiques disciplinaires à la suite de l'abaissement horaire hebdomadaire des élèves. Le SNETAA-FO exige la restitution de ces heures disciplinaires notamment en lieu et place des heures de chef d'œuvre afin que les PLP puissent réellement accompagner leurs élèves à travers des référentiels et des programmes qui restent ambitieux.

Le SNETAA-FO dénoncera toutes les dérives des nouveaux dispositifs pédagogiques tels que le chef d'œuvre et continuera à discuter pour faire évoluer les heures dites d'accompagnement de suivi et d'orientation, sans perdre de moyens, voire en gagner de nouveaux.

Le SNETAA-FO attaché aux PFMP comme marqueurs de la voie professionnelle, agira pour le maintien de la répartition sur les trois années de bac pro et les deux années de CAP.

Le SNETAA-FO dénonce les secondes à famille de métiers, premier pas vers moins de professionnalisation, reculant le palier d'orientation vers une spécialité et faisant perdre aux jeunes, à leur famille et aux professionnels de la lisibilité. Les familles de métiers sont utilisées pour regrouper des sections augmentant le nombre d'élèves par classe et dégradant les conditions d'enseignement. Malheureusement le choix des jeunes pourrait alors se porter vers les formations en apprentissage qui, elles, ne sont pas soumises aux familles de métiers, leur garantissant leur choix initial. Cela installe une concurrence déloyale avec la formation initiale sous statut scolaire. Pour toutes ces raisons le SNETAA-FO s'oppose aux familles de métiers.

ORIENTATION

Le nombre de jeunes en voie professionnelle ne cesse de baisser. La démographie n'est pas la seule en cause ! Le SNETAA-FO dénonce l'insuffisante orientation des élèves organisée vers la voie professionnelle initiale sous statut scolaire, au profit de l'apprentissage, et du lycée général et technologique. Le nombre d'élèves demandant une passe-

relle vers une première bac pro après une seconde GT augmente, mais les services académiques ne permettent pas toujours de répondre favorablement à tous ces jeunes en formation sous statut scolaire. Et lorsque la passerelle est acceptée, le SNETAA-FO exige que des moyens horaires supplémentaires soient attribués aux enseignants pour qu'ils puissent amener ces jeunes à la réussite.

Le SNETAA-FO rappelle son attachement à l'accueil en LP de tous les jeunes. Le SNETAA-FO exige une réelle première chance à tous les jeunes. Dans un souci de la lutte contre le décrochage scolaire, c'est le rôle de l'Éducation nationale de proposer une offre adaptée satisfaisant les projets d'orientation et de formation de ces jeunes, et cela sur l'ensemble du territoire, pour qu'il n'existe « aucun désert éducatif » de la voie pro.

Le SNETAA-FO rappelle que l'orientation est un enjeu crucial pour recruter un plus grand nombre de jeunes, leur assurer une formation et pérenniser ainsi les postes de PLP.

Le SNETAA-FO souhaite que la connaissance du monde professionnel soit au collège un élément constitutif de la culture commune. Les doivent pouvoir poursuivre leurs interventions dans les collèges, dans le respect de leur statut, afin de promouvoir l'enseignement professionnel scolaire et ses filières. Le SNETAA FO s'oppose à

l'entrée des entreprises dans les collèges.

Le SNETAA-FO veille à l'application du décret 2009-918 du 28 juillet 2009 permettant aux PLP d'enseigner dans l'enseignement supérieur. Il continue à se battre pour l'affectation prioritaire des PLP sur postes BTS.

APPRENTISSAGE

Le SNETAA-FO dénonce le recours à l'apprentissage pour apporter une réponse en adéquation aux besoins de entreprises au détriment des choix des élèves et des familles. Le SNETAA-FO condamne cette logique qui instaure un déterminisme social et géographique.

Le SNETAA-FO revendique donc que le service public de l'Éducation nationale propose une offre diversifiée de formations professionnelles sous statut scolaire sur tout le territoire sans oublier la Corse et les territoires d'outre-mer, pour accueillir tous les jeunes qui le souhaitent.

Aujourd'hui, on constate des difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs d'activité. La seule réponse portée très fort par le pouvoir politique, à grands renforts de publicité et de moyens financiers sans précédent, c'est l'apprentissage alors que la taxe d'apprentissage a baissé de 10 points dans les LP.

En atteste la multiplication par 3 en 3 ans



du nombre de CFA. Ces formations de France compétences sous perfusion permanente sont financées au détriment des LP qui les perdent. Et comme dans ce domaine, rien n'est impossible, des nouveaux organismes sont créés en proposant des formations 100 % en ligne comme le rend possible la funeste loi Pénicaud à laquelle nous devons la dégradation de la situation de l'enseignement professionnel.

Le SNETAA-FO réclame toujours l'abrogation de la loi Pénicaud qui détourne les moyens financiers qui étaient alloués aux LP jusque-là, vers le tout apprentissage.

Le congrès du SNETAA-FO se félicite du refus de la confédération FO de signer l'accord cadre interprofessionnel sur la formation professionnelle.

Le SNETAA-FO rappelle que le lycée professionnel forme à un métier et à être citoyen, et que l'apprentissage forme à un poste ce qui limite les perspectives de carrière.

La formation par apprentissage se développe davantage à un niveau supérieur au bac. Entre 2018 et 2021, la part des titres, qualifications ou diplômes relevant de niveaux supérieurs (bac +2 et plus)

est passée de 38 % à 60 %, dépassant le nombre d'apprentis préparant des bacs professionnels ou des CAP. Cette modalité de formation s'adresse donc à des publics plus autonomes, plus mobiles, plus matures et avec déjà une solide formation générale de base.

Le SNETAA-FO redit son opposition à l'apprentissage dans les niveaux infra bac par tous les moyens mis en œuvre, qui vide nos classes de LP sous couvert de sécurisation des parcours tels la mixité de parcours ou celle des publics, et qui vient gangrener nos lycées professionnels. Les lycées professionnels sont condamnés à accueillir tous les jeunes que les milieux professionnels et les maîtres d'apprentissage ne souhaitent pas. L'hétérogénéité et les va et vient incessants deviennent ingérables.

Le SNETAA-FO refuse également l'apprentissage parce qu'il porte atteinte au statut des PLP en induisant l'annualisation des services.

Le SNETAA-FO l'affirme haut et fort : les LP n'ont pas à être le vivier, ni le « filet de sécurité » de l'apprentissage.

Valoriser la voie professionnelle sous

statut scolaire, c'est d'abord la reconnaître à égale dignité de choix pour l'avenir des jeunes, et lui donner autant de place et lui consacrer autant de moyens de publicité que pour l'apprentissage.

Dans ce contexte politique encore plein d'incertitudes, le SNETAA-FO continuera à défendre les PLP, les lycées professionnels, SEGPA, EREA, et la spécificité de la voie professionnelle sous statut scolaire et par là même les jeunes qui leur sont confiés.

Le SNETAA-FO défend les diplômes nationaux et

- se bat pour faire créer de nouveaux diplômes ouverts aux métiers du futur (numérique, environnement ...) sans mise en concurrence avec les diplômes déjà existants,
- se bat pour développer des diplômes menant aux métiers en tension, inexistant dans l'Éducation nationale, tels ceux du secteur sanitaire et social et demande notamment la création d'un CAP lié au grand âge ;
- revendique sa participation aux travaux des CPC.



SALAIRES/REVALORISATION / MISSIONS-STATUT DES PLP

Les salaires indécents dès le début de carrière, le recrutement à master 2, les affectations éloignées de leurs familles des lauréats concours et des néo titulaires, sont autant d'éléments qui justifient aujourd'hui la crise des recrutements d'enseignants.

Le SNETAA-FO exige l'abrogation du PPCR qui est un système injuste. Le SNETAA-FO exige une accélération des carrières et l'augmentation des salaires.

Alors que l'investissement des collègues dans leur carrière est toujours plus important, ils ne sentent ni soutenus ni reconnus par l'institution et sont contraints de changer de métier. Tout cela aggrave la maltraitance institutionnelle. Mais ces réalités sont balayées d'un revers de la main par le ministère et les responsables RH.

Cependant l'autre funeste loi, « la loi de transformation de la fonction publique », prévoyait déjà de multiplier les personnels contractuels et d'introduire de nouvelles modalités d'évaluation des enseignants.

Toutes les réformes s'emboîtent parfaitement et conduisent à la destruction des statuts, des dégradations des conditions de travail et du service public.

Le SNETAA-FO refuse également la seule évaluation par le supérieur hiérarchique, projet à l'image de ce qui est appliqué dans d'autres secteurs de la fonction publique.

Le SNETAA-FO rejette l'idée de clientélisme qui en découle et le projet de recrutement par les chefs d'établissement.

Cette loi fait disparaître toute notion d'équité et transparence dans la gestion des carrières par toujours plus d'arbitraire et ne réglera en rien la pénurie d'enseignants. C'est le cas pour les promotions où le « mérite » prend le pas sur l'ancienneté de service, ou pour les mutations, où plus aucun contrôle n'est possible par les élus du personnel relégués à s'occuper des seuls recours. Le SNETAA-FO dénonce la disparition du paritarisme.

Le SNETAA-FO avec sa fédération la FNEC-FP-FO s'oppose à cette loi et en demande l'abandon, car elle s'attaque





aux derniers remparts protecteurs que sont les statuts dont celui des PLP.

Le SNETAA-FO demande par ailleurs la réouverture des concours et des cycles préparatoires afin que les milliers de contractuels accèdent à la titularisation et bénéficient ainsi d'un véritable déroulement de carrière.

Le SNETAA-FO dénonce également l'autonomie des établissements, engendrant des dérives et amenant certains chefs d'établissement à faire ce que bon leur semble en dehors de tout respect des règles et procédures. L'autonomie de l'établissement n'est pas celle du chef d'établissement.

Le SNETAA-FO alerté par de nombreux collègues ne peut cautionner les nouvelles modalités d'évaluation des établissements ni les raisons qui les motivent.

Le SNETAA-FO refuse de cautionner cette mascarade qui contribue à la destruction du service public d'éducation et des statuts des personnels. Des académies s'engagent dans une gestion des personnels par établissement et par bassin en abandonnant la gestion par corps.

Le SNETAA-FO condamne sans réserve ces

initiatives qui portent également atteinte aux statuts des personnels.

Le SNETAA-FO sera toujours présent aux côtés des collègues en difficultés et fera valoir leurs droits. Le SNETAA-FO combattra par tous les moyens d'action syndicale la remise en cause des statuts et des droits des personnels.

Pour une vraie reconnaissance professionnelle,

Pour l'attractivité de nos métiers,

Pour faire sens aux acquis de plus de 50 ans de lutte syndicale.

Le SNETAA-FO exige la reconnaissance de la spécificité des missions des PLP, et que les LP soient tous inclus en éducation prioritaire avec les primes afférentes.

Le SNETAA-FO, avec sa fédération, revendique le rétablissement du pouvoir d'achat d'au moins 30 % de sa valeur et une indexation annuelle sur le coût de la vie.

Le SNETAA-FO sera dans le combat avec sa confédération pour défendre les pensions, les régimes spéciaux, le Code des

pensions civiles et militaires dont nous dépendons, et empêcher la dégradation des conditions de départ à la retraite.

Alors pour être toujours plus fort et reconnu dans ses combats, le SNETAA-FO s'inscrit dans les élections professionnelles de décembre 2022. Il y prendra toute sa place en continuant à défendre l'enseignement professionnel et ses personnels dans le cadre imposé par les accords de Bercy et la loi de transformation de la fonction publique.

C'est pourquoi, dès à présent il s'engage dans la préparation de ces élections dans les listes FNEC-FP-FO :

- pour le comité social ministériel ;
- pour les comités sociaux académiques ;
- pour les commissions consultatives paritaires des contractuels ;
- et pour les seules commissions administratives paritaires académiques restantes regroupant les CPE et les enseignants du second degré tous corps confondus.